

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal, suite aux élections municipales de 2020 se réuniront en séance ordinaire, (selon ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020), à la mairie, mardi 28 septembre 2021 à 20 heures conformément aux convocations du 21 septembre 2021.

Est inscrit à l'ordre du jour : approbation du procès-verbal du 27 juillet 2021 ; Décision modificative au budget communal ; Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'étude de faisabilité de cheminement doux entre Authezat, La Sauvetat et la voie verte ; Convention de partenariat financier pour l'étude de faisabilité de cheminement doux entre Authezat, La Sauvetat et la voie verte ; Actualisation du plan de financement des travaux de rénovation énergétique, mise en sécurité et accessibilité à la salle des fêtes ; Aménagement de sécurité rue de la république ; SIEG – illuminations de Noël ; Informations et questions diverses.

## **Séance du 28 septembre 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre** à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2021.

**Présents** : Monsieur Yves CHAMBON, Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Christelle REUGE, Corinne VILLE, Christine CHAUVANET, Monsieur David ESPECHE, Madame Ornella MIMY, Messieurs André FEUNTEUN, Benoit RATIGNET ;

**Excusés** : Mesdames Alexandra JARRIGE, Isabelle DE ARAUJO, Agnès JARRIGE, Monsieur Julien LACOUR ;

**Absents** :

**Procurations** : de Madame Alexandra JARRIGE à Monsieur Stéphane KIHÉLI, de Madame Isabelle DE ARAUJO à Monsieur Pierre METZGER ;

**Secrétaire de séance** : Madame Ludivine FERNANDEZ.

Monsieur le maire propose d'ajouter une question à l'ordre du jour, relative au financement dans le cadre du plan de relance d'une classe numérique à l'école de Authezat.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 JUILLET 2021**

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

### **2021/027 – CREATION DE DEUX EMPLOIS TEMPORAIRES D'AGENT RECENSEUR**

Monsieur Stéphane KIHÉLI expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer deux emplois temporaires d'agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune depuis la loi n°2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3, alinéas 2,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement,

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n°2003-465 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu l'arrêté communal du 01 juin 2021 portant nomination du coordonnateur communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer deux emplois temporaires à temps non complet d'agent recenseur du 03 janvier 2022 au 20 février 2022,
- de charger chaque agent recenseur, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE,
- de rémunérer chaque agent recruté sur la base d'un forfait égal à la dotation forfaitaire de l'INSEE, charges patronales comprises. Les cotisations seront calculées sur la base d'une assiette forfaitaire égale à 15% du plafond mensuel de la Sécurité Sociale ou selon les règles de droit commun, selon le choix déterminé par l'agent qui sera recruté,
- de charger Monsieur le Maire à procéder au recrutement des agents recenseurs,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires, à la rémunération des agents à nommer et des charges sociales s'y rapportant, au budget primitif 2022, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Délibération : publiée et/ou affichée le 29/09/2021

transmise au Préfet le 29/09/2021

### **2021/028 – DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET COMMUNAL – VIREMENT DE CRÉDITS**

Monsieur Pierre METZGER, informe l'assemblée que des virements de crédits sont nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote du virement de crédits au budget communal de l'exercice 2021 :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>COMPTES DEPENSES CREDITS A REDUIRE</b>				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
022	022		Dépenses imprévues	- 3 119,60 €

<b>COMPTES DEPENSES CREDITS A OUVRIR</b>				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
67	673		Titres annulés sur exercice ant	+ 3 119,60 €

Délibération : publiée et/ou affichée le 29/09/2021

transmise au Préfet le 29/09/2021

### **2021/029 – ETUDE DE FAISABILITE CHEMINEMENTS DOUX AUTHEZAT – LA SAUVENTAT – VOIE VERTE – Choix du prestataire**

Vu la délibération n°2021/006 du 30 mars 2021 approuvant la réalisation d'une étude conjointe avec la Commune de La Sauvetat pour la réalisation d'une liaison douce pour rejoindre la Voie verte ;

Suite à la réunion d'étude des offres en date du 9 septembre 2021, deux offres ont été réceptionnées :

1. offre de l'entreprise GEOVAL pour un montant de 9 600 € HT,
2. offre de l'entreprise AUVERGNE ETUDES / LISE MARCHAL PAYSAGE pour un montant de 9 200 € HT.

La Commission a choisi l'offre de l'entreprise GEOVAL.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le choix de la commission et de retenir le Cabinet GEOVAL pour réaliser une étude de faisabilité «cheminements doux Authezat – La Sauvetat – Voie verte», pour un montant de 9 600 € HT,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Délibération : publiée et/ou affichée le 29/09/2021

transmise au Préfet le 29/09/2021

**2021/030 – ETUDE DE FAISABILITE CHEMINEMENTS DOUX AUTHEZAT – LA SAUVETAT – VOIE VERTE – Groupement de commande et partenariat financier et plan de financement**

Monsieur le maire, rapporte au conseil municipal les éléments suivants :

«Une voie verte longeant la rivière Allier est en cours de réalisation depuis Vieille Brioude jusqu'à Vichy, afin de mettre en valeur le riche patrimoine du Val d'Allier.

Cette voie verte doit permettre aux usagers et visiteurs de découvrir la richesse de la dernière rivière sauvage d'Europe mais également le patrimoine architectural, archéologique, paysager et culturel des territoires qui l'accompagnent.

La voie verte traverse la commune d'Authezat sur environ 2,7km dans le secteur de Chadieu, commune limitrophe de celle de La Sauvetat.

Les communes de Authezat et La Sauvetat souhaitent baliser un circuit de mobilité douce pour relier les différents points d'intérêt. En effet, nos deux communes, très proches, ont un patrimoine bâti ancien très intéressant : Quartier des forts à La Sauvetat, église Notre Dame à Authezat, petit patrimoine vernaculaire, architecture vigneronne, fontaines ... Ces éléments patrimoniaux seront mis en valeur et portés à la connaissance du public le long de ce cheminement doux qui, au départ de la Voie Verte, permettra de découvrir les deux communes. Cet itinéraire permettra aussi, aux habitants des deux communes, de rejoindre la gare ferroviaire de Longues Aussi, ce projet s'inscrit totalement dans le cadre de la Fiche Action 4, de la stratégie LEADER Val d'allier du Grand Clermont : « Faciliter l'accès au Val d'Allier et l'itinérance douce en lien avec la voie verte » Objectifs opérationnels : - organiser les liaisons en privilégiant les déplacements doux à partir de (et vers) les gares du territoire. - permettre la création de boucles et itinéraires à partir de (et vers) la voie verte, futur élément structurant de mobilité douce du Val d'Allier - mettre en place les organisations et équipements nécessaires pour promouvoir la mobilité douce et assurer leur promotion. Type d'opérations : Création de circuits et cheminements incitant à la découverte du territoire : - Etude, expertise, schéma d'organisation des liaisons douces (voies de circulation ouvertes aux moyens de déplacements non motorisés1: pédestres, cyclistes... ) sur le territoire. - Travaux de création et de réhabilitation d'extension de boucles piétons et cycles complémentaires à la voie verte, permettant la découverte du Val d'Allier, notamment à partir des gares, facilitant l'accès des gares à la rivière. - Création de liaisons douces (voies de circulation ouvertes aux moyens de déplacements non motorisés1: pédestres, cyclistes... ) transversales, ou de voies partagées, permettant de relier les sites touristiques et de loisirs entre eux, et avec la rivière Allier, afin de faciliter l'itinérance et la découverte du territoire et de favoriser la connexion entre l'Allier, la voie verte et les sites d'intérêt du Val d'Allier.»

Il présente également les conventions relatives au groupement de commande et de partenariat financier proposées, conformément au choix du prestataire (délibération n°2021/028 du 28 septembre 2021 et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet «Etude de faisabilité cheminements doux Authezat – La Sauvetat - voie verte»,
- d'adopter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes et la convention de partenariat financier,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
• Etude de faisabilité cheminements doux Authezat – La Sauvetat - Voie Verte	9 600 € HT	Subvention LEADER	7 680 €
		Autofinancement	1 920 €
Total dépenses	9 600 € HT	Total recettes	9 600 €

er et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions nécessaires pour le financement de ce projet,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet,
- d'autoriser la prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement.

Délibération : publiée et/ou affichée le 29/09/2021

transmise au Préfet le 29/09/2021

### 2021/031 – SALLE DES FETES rénovation énergétique – Mise à jour du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement adopté le 30 mars 2021 relatif à la rénovation énergétique de la salle des fêtes et à la mise aux normes Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmée)

Il précise que la commission d'examen des dossiers de demandes de financements de la Région Rhône-Alpes-Auvergne n'a pas encore émis d'avis sur notre demande. Aussi le dossier initial a pu être complété, pour intégrer l'étude de faisabilité de la rénovation énergétique, marché de prestation intellectuelle d'un montant de 11 900 euros.

En foi de quoi, il propose de se prononcer, suivant le tableau de financement ci-dessous, mis à jour :

Montants HT					FIC		DETR			Région Bonus relance		Commune		
	Salle du haut	Salle voutée	Grande salle	Total	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Chauffage	12 373,00 €	9 400,00 €	30 400,00 €	52 073,00 €	18%	9 373,14 €	30%	15 621,90 €	15%	7 810,95 €	17%	8 852,41 €	20%	10 414,60 €
Isolation Fournitures	3 493,74 €			3 493,74 €	18%	628,87 €	30%	1 048,12 €	15%	524,06 €	17%	593,94 €	20%	698,75 €
Protection des murs			2 306,57 €	2 306,57 €	18%	415,18 €	30%	691,97 €			32%	738,10 €	20%	461,31 €
Peinture	1 043,35 €		18 000,00 €	19 043,35 €	18%	3 427,80 €	30%	5 713,01 €			32%	6 093,87 €	20%	3 808,67 €
Sol	3 003,58 €			3 003,58 €	18%	540,64 €	30%	901,07 €			32%	961,15 €	20%	600,72 €
Electricité & divers	4 656,57 €			4 656,57 €	18%	838,18 €	30%	1 396,97 €			32%	1 490,10 €	20%	931,31 €
Ad'AP			5 100,00 €	5 100,00 €	18%	918,00 €	30%	1 530,00 €			32%	1 632,00 €	20%	1 020,00 €
Frais divers (10%)				970,00 €	18%	174,60 €	30%	291,00 €					52%	504,40 €
Maîtrise d'œuvre				8 000,00 €	18%	1 440,00 €	30%	2 400,00 €			32%	2 560,00 €	20%	1 600,00 €
Etude faisabilité rénovation énergétique				11 900,00 €							80%	9 520,00 €	20%	9 520,00 €

Le conseil municipal unanime adopte le plan de financement proposé qui sera produit en cas de besoin, à chaque partenaire financier et l'autorise à signer les documents relatifs au financement de cette affaire.

Délibération : publiée et/ou affichée le 29/09/2021

transmise au Préfet le 29/09/2021

### 2021/032 – AMENAGEMENT DE SECURITE rue de la République – Répartition du produit des amendes de police

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, suite aux travaux préparatoires, aux discussions et travaux de la commission voirie, de prétendre à la dotation relative à la répartition des amendes de police à l'effet de l'aider à financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière.

Il rappelle que les travaux envisagés visent à la création d'un aménagement de sécurité à l'entrée d'agglomération sur la route départementale n°797, dont l'étude vient d'être remise par les services du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. Les travaux relatifs à l'aménagement de l'entrée Sud-Est de la commune, rue de la République sont présentés de façon détaillées.

Le coût prévisionnel de cet aménagement est estimé à 15 512 euros hors taxes.  
Le montant de l'aide est plafonné à 7 500 euros hors taxes.  
La subvention pouvant être attribuée est de 50% du montant hors taxe de l'aménagement, soit 7 756 euros hors taxes, en considération du plafonnement de l'aide, le montant maximal envisagé s'établi à 7 500 euros.

Le conseil municipal, en considération du comptage du flux de véhicules et des vitesses ; en considération de la situation de l'école communale sur cet axe ; en considération des délestages et déviations de l'autoroute A75 temporaires sur cette voie, en considération de la police de la circulation confiée au maire dans le cadre de la sécurité des voies :

- après délibération, et à l'unanimité décide de solliciter l'aide du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour un montant d'aide plafonné à 7 500 euros au titre de la répartition du produit des amendes de police.
- Il charge Monsieur le maire de déposer cette demande de financement et l'autorise à mener les démarches afférentes à la mise en œuvre de ce dossier, dans les meilleurs délais.

**Délibération** : publiée et/ou affichée le 29/09/2021

transmise au Préfet le 29/09/2021

### **2021/033 – CLASSE NUMERIQUE – Conventonnement dans le cadre du socle numérique du Plan de relance**

Monsieur le Maire rappelle le dossier déposé le 31/03/2021, sur la démarche Plan de relance – continuité pédagogique Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires gérée par l'organisme Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Il s'agit d'équiper la classe élémentaire de l'école d'Authezat, d'un tableau numérique et d'équipements annexes. Le coût prévisionnel toutes taxes comprises s'élevait à 5 026,50 euros, une aide de 2 450 euros était à ce titre envisagée dans le cadre du financement « plan de relance ». Le Ministère de l'Éducation Nationale nous informait que par décision du 28 mai, que notre dossier était retenu.

Aussi, pour que cette démarche puisse être mise en œuvre, il y a lieu de signer une convention de financement demandée sur le portail dédié « démarches-simplifiees.fr ».

Il sollicite l'autorisation de signer ce document à réception.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière relative à l'équipement d'une classe numérique. Il précise par ailleurs que Monsieur le Maire peut mettre en œuvre toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de ce projet.

**Délibération** : publiée et/ou affichée le 29/09/2021

transmise au Préfet le 29/09/2021

### **2021/034 – TERRITOIRE D'ENERGIE du Puy-de-Dôme – Travaux d'illuminations**

Monsieur le Maire fait part du projet et de l'estimatif pour des travaux d'illuminations de Noël.

La proposition concerne :

- la façade de la mairie pour la dépose / repose et fourniture tube lumineux blanc chaud, estimées à 900 euros ;
- la façade de l'école pour la dépose / repose et fourniture tube lumineux rouge, estimées à 400 euros ;
- l'arbre de la chapelle des Mariniers pour la fourniture et pose de 60 mètres de guirlande supplémentaire, estimées à 450 euros.

Il précise que le montant total de 1 750 euros hors taxes de ces travaux seraient subventionnés à hauteur de 50 % par le SIEG-TE63, le reste à charge hors taxes serait de 875 euros pour la commune.

Après discussion et à l'unanimité le conseil municipal est favorable à ce projet et charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette démarche et à signer les documents afférents.

Délibération : publiée et/ou affichée le 29/09/2021

transmise au Préfet le 29/09/2021

## **QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS**

### **SIVOM du Charlet, service de l'assainissement**

Le rapport annuel 2020 du délégataire a été adressé aux membres du conseil municipal, qui prend acte, et mis à la disposition du public.

### **Déviations de circulation**

Pour permettre la pose de réseaux humides sur la RD630 à l'entrée de la commune de La Sauvetat coté station d'épuration la circulation sera déviée par Authezat à partir de lundi 4 octobre.

### **Contrôle URSSAF**

Dans sa lettre d'observations le service contrôle de l'URSSAF conclut « aucune irrégularité n'a été relevée à l'examen des documents consultés ».

### **Animation « Jour de la nuit »**

Cette animation proposée par le CPIE Clermont-Dômes aura lieu samedi 9 octobre à Chadieu à partir de 20h30. Elle vise à sensibiliser à la biodiversité nocturne et à la problématique de la « pollution lumineuse » à l'occasion de la journée nationale du Jour de la Nuit.

### **Amicale des loisirs**

Mme Reuge, conseillère municipale et présidente de l'association, rend compte de l'évènement. 40 doublettes présentes au concours de pétanque, magnifique feu d'artifice qui a pu être tiré malgré la pluie. Le conseil remercie l'Amicale des Loisirs pour l'organisation de cette manifestation après une longue période de disette.

### **SAJ**

Mme Fernandez, adjointe, fait part de sa rencontre avec le Directeur de ESCAL'ADOS, Rémi FENEYROL.

Mond'Arverne Communauté propose des dispositifs spécifiques pour les 12-17 ans, dans diverses communes, dont l'accueil « libre » à Authezat, les vendredis de 17 h à 19 h. Ce type d'accueil favorise l'accompagnement de tous types de projets, dans l'objectif de responsabiliser les jeunes dans la réalisation de ceux-ci.

Rémi FENEYROL rappelle ce qu'est l'accueil "jeunes". C'est un lieu pour :

- s'exprimer : exposition de projets, exposition et présentation de ses passions personnelles (photos, dessins, poèmes...),
- construire et grandir : élaboration de projets et appui pour les réaliser, préparation d'activités, d'événements...,
- partager : échanger des idées, s'exprimer...,
- prévenir : se former aux gestes qui sauvent, s'informer sur les bons réflexes santé, s'éduquer au bien vivre ensemble, prévenir les addictions... et
- s'informer : mise en place de rencontres avec des partenaires (santé, prévention,), organisation de sessions pour préparer des oraux et des entretiens, consultation de documentation.

Il expose le souhait de Mond'Arverne de travailler en étroite collaboration avec les communes et les associations. Ceci dans le but de faire revivre ce moment d'échanges pour les jeunes.

Il remarque que la fréquentation des jeunes d'Authezat est en forte baisse. Il met tout en œuvre pour que les jeunes participent à ce moment.

Des questionnaires ont été distribués aux jeunes, diffusés sur le site de la mairie et sur PanneauPocket afin de connaître leurs attentes et de pouvoir y répondre au mieux.

#### **Travaux école**

M. Chambon, adjoint, dresse la liste des travaux réalisés par les employés communaux à l'école et propose de remplacer les luminaires de la classe de la directrice. Accord des élus. De plus, pour apporter de l'ombre, il apparaît nécessaire de planter un arbre dans la cour. Cette plantation pourra être réalisée en même temps que les arbres de l'aire de jeux du Carré Vert.

#### **Restauration scolaire**

La mairie de La Sauvetat informe la commune que, compte tenu des effectifs, une personne supplémentaire a été affectée au service des petits et pour le second service depuis le 14 septembre.

#### **Logements sociaux**

L'OPHIS propose un devis de 3 636,47€ pour le remplacement d'une porte de garage, ce devis est jugé très élevé et ne peut être accepté sans devis comparatif.

#### **Réunions**

- la commission «Patrimoine-Urbanisme-Environnement» se réunira mardi 19 octobre à 20h,
- la commission «Vie associative-Vie culturelle et animations» mardi 2 novembre à 19h
- le prochain conseil municipal est fixé au 8 novembre à 19h30 avec une présentation du SCOT par les services du Grand Clermont.

Adoption des délibérations n°2021-027 à 2021-034

**Fin de la séance à 23 heures 10.**

Le Maire,



Pierre METZGER.